

LE

# CODE DE DROIT CANONIQUE

---

SES CANONS LES PLUS PRATIQUES POUR LE MINISTÈRE  
AVEC RÉFÉRENCES À LA DISCIPLINE LOCALE

---

## PRÉAMBULE

---

Le volume *Codex juris canonici* s'ouvre par une préface de Son Eminence le cardinal Gasparri, résumant toute l'histoire du droit canonique.

On y voit entre autres choses, qu'à l'occasion du Concile du Vatican, l'épiscopat canadien, c'est-à-dire, les évêques des deux provinces de Québec et d'Halifax, avaient, de même qu'un grand nombre de collègues, adressé à Pie IX, une supplique demandant la codification des lois ecclésiastiques; et cela pour des motifs qui furent précisément allégués plus tard par Pie X, quand ce pontife de pieuse mémoire créait la commission chargée de faire cet important et immense travail.

Vient ensuite la bulle de promulgation de Sa Sainteté Benoît XV publiée le jour de la Pentecôte 1917.

Enfin la profession de foi catholique dite de saint Pie V avec les additions autorisées par Pie IX. Cette profession de foi est celle qui doit être faite en certaines circonstances par les personnes appelées à certains offices, ou revêtus de certaines dignités.